

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, Maire de Sansan

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H30

PRESENTS : Mme CLEMENTE Stéphanie, Mme RIOLLET Patricia, Mr SONILHAC Jacques, Mr GARROS Thierry, Mr MOLD Adam, Mme Nathalie ADREY

Excusée : Hélène BARBOT

Madame Patricia RIOLLET a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération pour acter l'aliénation du chemin de « Fatigue »
- 2) Délibération sur la composition du conseil communautaire
- 3) Délibération sur la dissolution du CCAS de Sansan
- 4) Participation au titre du fonds de solidarité départemental
- 5) Point sur les demandes de subvention pour la rénovation de l'église
- 6) Questions diverses

1) Délibération pour acter l'aliénation du chemin de « Fatigue »

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Rien ne s'oppose à ce que le chemin de « Fatigue » soit déclassé.

Adam Mold, acquéreur du chemin, prendra à sa charge les frais d'enquête et d'annonces légales que la mairie a avancées qui se montent à 744.63 €

La surface du chemin estimée à 2732 m², le prix de vente proposé est de 0.30€ le m², soit 819.60 € ,sous réserve de vérification de la surface réelle.

Adam Mold valide les montants proposés et se charge de contacter un notaire de son choix pour finaliser la vente.(les frais de notaire et éventuellement de géomètre seront à sa charge)

5 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Adam Mold ne participant pas au vote

2) Délibération sur la composition du conseil communautaire

Le modèle de composition du futur conseil communautaire (2020/2026) proposé par Val de Gers est adopté à l'unanimité.

Toutes les communes de Val de Gers gardent le même nombre de délégués titulaires (1 pour Sansan) sauf Saint Jean le Comtal qui passe à 2, sa population ayant dépassé le seuil de 400 habitants.

3) Délibération sur la dissolution du CCAS de Sansan

La compétence d'action sociale ayant été transférée à Val de Gers depuis 2009, le CCAS (centre communal d'action sociale) de Sansan n'existe plus depuis mais n'a jamais été officiellement dissous. La présente délibération a pour but d'acter cette dissolution comme cela nous est demandé .

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Participation au titre du fonds de solidarité départemental

Le conseil départemental demande aux communes une participation à hauteur de 0.40 € par habitant

La proposition est adoptée à l'unanimité

5) Point sur les demandes de subvention pour la rénovation de l'église

Les subventions accordées sont pour l'instant de 45% au lieu des 80% demandées.

Nous sommes encore dans l'attente de réponses du conseil départemental avant de décider du montant de l'investissement et du mode de financement. Néanmoins la chute répétée de gravats de plâtre sur l'autel nécessite une intervention rapide au moins à cet endroit.

6) Questions diverses

Les participants à l'été jeunes viendront jeudi et vendredi peindre les huisseries extérieures de la salle des fêtes et de la mairie, ainsi que le pupitre de l'église ; il a été décidé de les encourager avec un goûter et des boissons fraîches.

Trois projets de la commune ont été retenus pour le budget participatif : un radar pédagogique, installation d'une boîte à lire et d'un « monument aux vivants », le vote des gersoises aura lieu du 5 septembre au 6 octobre.

Il est envisagé d'ouvrir une porte entre la salle du conseil et la salle des fêtes afin d'éviter que le WC handicapé ne soit un lieu de passage comme c'est le cas actuellement.

FIN DE LA SEANCE 21H50